



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2019/138**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 21

**SÉANCE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2019**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 12 : PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN CONCURRENCE DE FOURNISSEURS DE GAZ**

La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a décidé de constituer un groupement de commandes avec ses communes membres intéressées en vue de lancer en commun une consultation relative à l'achat de gaz naturel.

Il est proposé à la commune de Sarralbe de participer à cette commande groupée.

Nombre de site concernés : 12 sites pour une dépense annuelle moyenne de 26.478€ TTC.

Vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, notamment son article 25 modifiant l'article L.445-4 du code de l'énergie,

Vu le code de la commande publique,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres intéressées souhaitent lancer en commun une consultation relative à l'achat de gaz naturel,

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Guy ROSSLER, conseiller municipal,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture

A l'unanimité des voix,

- décide de constituer un groupement de commandes entre la ville de Sarralbe et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres intéressées en vue de la passation d'un accord cadre relatif à la fourniture de gaz,
- désigne la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement,
- décide que la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur,
- décide d'autoriser M. le Maire ou son représentant délégué à signer la convention de groupement ainsi que toutes les pièces ou documents ayant trait à la concrétisation de cette affaire.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 29 octobre 2019

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 29 octobre 2019  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT